

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 8 février 2008

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, Vice-Président du Sénat, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 108 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Michel ACREMENT - René AINARDI - Zaven ALEXANIAN - Francis ALLOUCH - Michel AMBROSINO - Robert ASSANTE - Jean AYL - Salomon BENICHO - Jean-Marc BENZI - François-Noël BERNARDI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Olivier BLANC - Annick BOET - Jean-Louis BONAN - Jean BONAT - Philippe BONIFAY - Patrick BORE - Eugène BOUJOT - Valérie BOYER - Robert BRET - Sylvie BRUNET - Philippe CAMILLIERI - Nicole CANTREL - Christian CARBONEL - Marie-Thérèse CARDONA - Anne-Marie CARNUS - Gérard CHENOZ - Jean-Claude COLOMBO - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Paul-Jean CRISTOFARI - Paul DAUMAS - Claude DAUMERGUE - Pierre DEFENDINI - Sylvia DOUCET - Frédéric DUTOIT - Janine ECOCHARD - Michelle EMERY - Monique ENGELHARD - André ESSAYAN - Michel FORNERIS - Marie-Thérèse FOURNIER - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Françoise GAYDA - Roland GIBERTI - Daniel GILER - Catherine GINER - Jean-Pierre GIORGI - Francis GIRAUD - Jean-Claude GUERAUD - Albert GUIGUI - Bernard JACQUIER - Henri LAFITE - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Marie-Yves LE DRET - Eric LEOTARD - Ange LETTIERI - Antoine LORENZI - André MALRAIT - Stéphane MARI - Jean-Claude MARIN - Guy MARTIN - Patricia MASSARO - Didier MAURY - Christian MAYADOUX - Muriel MENCACCI-GRAND - Laurent MICHEL - Marie-Thérèse MINASSIAN - Maryse MONOD - Jean MONTAGNAC - Yves MORVAN - Marie-France MOURET - Pascal MUNIER - Renaud MUSELIER - Bernard OLIVER - Christine ORTIZ - Marie-Françoise PALLOIX - Pierre PARSY - Christyane PAUL - Christian PELLICANI - Pierre PENE - Gérard PEPE - Elisabeth PERRENOT-MARQUE - Claude PICCIRILLO - Christian RAYNAUD - Monique ROBINEAU - Jacques ROCCA SERRA - Henri RUGGERI - Roger RUZE - André SABDES - Danielle SERVANT - Daniel SIMONPIERI - Bernard SUSINI - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Jean-Pierre TEISSEIRE - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Louis TOURRET - Jean-Paul ULIVIERI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Séréna ZOUAGHI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Gabrielle ANTONI représentée par Antoine LORENZI - Pauline BANZO représentée par Jean BONAT - Marcel BENASSI représenté par Marie-Françoise PALLOIX - Marc BERNARD représenté par François-Noël BERNARDI - Vincent BURRONI représenté par Didier MAURY - Benjamin CHAPPE représenté par Gérard BISMUTH - Eric DIARD représenté par Pierre PARSY - Jean DUFOUR représenté par Annick BOET - Claude FRIGANT représenté par Christian MAYADOUX - Claude GALLIZIA représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Samia GHALI représentée par Francis ALLOUCH - Robert HABRANT représenté par Marie-France MOURET - Mourad KAHOU - représenté par Henri RUGGERI - Eric LE DISSES représenté par Maxime TOMMASINI - Bernard LIEBGOTT représenté par Alain LAURENS - Patrick MAGRO représenté par Elisabeth PERRENOT-MARQUE - André MOLINO représenté par Robert BRET - Pierre-François PAOLACCI représenté par Pierre DEFENDINI - Michel PEZET représenté par Stéphane MARI - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Christel SIMONETTI-ACHARD représentée par Christyane PAUL - Claudine SOLERIEU représentée par Christian RAYNAUD.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Mireille BENEDETTI - Roger BERANGER - Geneviève BOBBIA-TOSI - Jean-Jacques BONTOUX - Miloud BOUALEM - Alain DE GANTES - Nicole DESMATS - Christiane DINARDO - Bernard GUARINO - Jean-Claude IMBERT - Michèle LARIVIERE - Jean-François MATTEI - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Nabil M'RAD - René OLMETA - Maurice PETIT - Georges ROSSO - Philippe SANMARCO - Catherine SANTINI - André VARESE - Claude VILLANI-LEONI - Lucien WEYGAND.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

ECO 015-194/08/CC

■ Attribution d'une subvention de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole à l'Association Pôle Euroméditerranéen sur les risques pour le développement du pôle de compétitivité " Gestion des risques et vulnérabilité des territoires ".

DDEAIG 08/749/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Le pôle bi régional « Gestion des risques et vulnérabilité des territoires » labellisé en 2005 vise à donner une forte identité aux territoires Provence-Alpes-Côte d'Azur et Languedoc-Roussillon en les positionnant au tout premier plan européen, voire mondial, dans le domaine de la gestion des risques.

Avec plus de 100 entreprises dans la filière, 7 500 emplois directs dont 3 500 en R&D, 1 200 chercheurs dans 57 unités de recherche, le pôle représente un enjeu économique important.

Marseille Provence Métropole est impliquée dans ce pôle de par les compétences académiques, technologiques (CRITT Chimie, BRGM, Laboratoire de Chimie et Environnement (U1), LSIS...) et industrielles (Société des Eaux de Marseille, Port Autonome de Marseille, ALTI Consultants, J&P GEO, PIXIM SA, SITES...) reconnues sur l'Aire Métropolitaine Marseillaise.

Le pilotage, l'animation et la gouvernance du pôle de compétitivité sont assurés par l'association Pôle Euroméditerranéen sur les risques.

Les thématiques du pôle sont :

1/ Les risques naturels

- Risque mouvement de terrain (affaissement, tassement, séismes ...)
- Risque inondation soit par débordement de cours d'eau, soit par stagnation d'eaux pluviales ou ruissellement (exemple récent du Rhône)
- Risque incendie lié aux conditions météorologiques régionales (fort vent et sécheresse)
- Risque avalanche dans les Alpes notamment

2/ Les risques industriels et technologiques

- Risque industriel majeur se produisant sur un site chimique ou pétrolier
- Risque nucléaire (irradiation à proximité de la source de rayonnement, contamination par des poussières radioactives)
- Risque lié à la rupture des barrages
- Risque transport de matières dangereuses (par canalisations, par voies de communication)

3/ Les risques urbains

- Risque lié à l'urbanisation rapide, notamment dans les zones périphériques où les infrastructures de base (voiries, réseaux divers) sont souvent déficientes ou inexistantes
- Risques liés aux maladies hydriques et à la mauvaise élimination des déchets ménagers et industriels
- Risques liés au transport de manière globale, les risques liés à des conditions de vie difficiles dans les villes où les modes de gestion ne sont pas à la hauteur des besoins.

4/ Les systèmes intégrés et technologies transverses

- Systèmes d'observation et capteurs (satellites, drones, terrestres)
- Systèmes d'information intégrée
- Systèmes d'information géographique
- Télécommunications sécurisées
- Systèmes et équipements de localisation et navigation

Le bilan du pôle risques à aujourd'hui est le suivant :

- 113 adhérents (Paca et Languedoc Roussillon)
- sur 82 projets de R&D labellisés par le pôle, 2 projets FUI (Fond Unique Interministériel) ont été financés et 27 projets ANR (Agence Nationale pour la Recherche)
- participation et organisation de plusieurs manifestations sur les thématiques du pôle (Forum sur les risques industriels, Envirorisk, Pollutec...)
- mise en place d'un programme d'intelligence économique

Quelques projets déjà ont été financés et concernent des acteurs de MPM comme :

MEISOH : Mesures d'érosion interne dans les sols des ouvrages hydriques. (IUSTI-Polytech Marseille)

REALEX : Mise en réseau en temps réel d'une expertise multidisciplinaire pour l'aide à la décision des gestionnaires de crise. (PAM)

ORLA : Optimisation du recyclage des laitiers d'aciéries (BRGM)

Les objectifs du pôle pour 2008 sont :

- renforcer l'accompagnement des PME-PMI au développement des projets de R&D
- structurer les programmes sur les différentes thématiques du pôle
- renforcer la visibilité au pôle
- ouvrir les perspectives de marché aux fournisseurs potentiels
- intensifier les actions à l'international pour faire connaître le pôle et trouver des partenariats
- développer le programme d'intelligence économique sur les risques et l'environnement
- développer les supports de communication

Le budget prévisionnel de l'association Pôle Euroméditerranéen sur les risques pour le développement du Pôle de compétitivité RISQUES pour 2008 s'élève à 647 900 euros.

Il est proposé au Conseil de Communauté de participer à hauteur de 5 000 euros à l'Association POLE EUROMEDITERRANEEN SUR LES RISQUES pour le développement du pôle de compétitivité « Gestion des risques et vulnérabilité des territoires ». Une convention précisant ses modalités d'attribution est soumise à l'approbation du Bureau de la Communauté

Les dépenses par grands postes s'élèvent à :

Charges de personnel	262 500 €
Frais de structure	88 224 €
Intelligence économique	67 176 €
Animation / Communication	73 500 €
International	18 600 €
Accompagnement des entreprises	25 000 €
Postes valorisés (mise à disposition, biens et services)	112 900 €
Total dépenses 2008	647 900 €

Les recettes sont principalement constituées par :

Etat (DRIRE)	130 000 €
FNADT	30 000 €
CR PACA	170 000 €
CR Languedoc Roussillon	35 000 €
CG 06	40 000 €
CG 13	10 000 €
CG 30	10 000 €
CG 34	10 000 €
Communauté d'Agglomération du Pays D'Aix	25 000 €
CU MPM	5 000 €
Communauté d'Agglomération Nîmes	10 000 €
Communauté d'Agglomération Grand Alès	10 000 €
San Ouest Provence	10 000 €
Ville de Cannes	10 000 €
Cotisations	30 000 €
Postes valorisés (mise à disposition, biens et services)	112 900 €
Total recettes 2008	647 900 €

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt de soutenir l'Association POLE EUROMEDITERRANEEN SUR LES RISQUES pour le développement du pôle de compétitivité « Gestion des risques et vulnérabilité des territoires ».
- La cohérence des actions de ce pôle avec la stratégie de développement économique de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, votée au Conseil de communauté du 17 décembre 2007

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la participation de 5 000 euros à l'Association POLE EUROMEDITERRANEEN SUR LES RISQUES pour le développement du pôle de compétitivité « Gestion des risques et vulnérabilité des territoires ».

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Communauté Urbaine – Chapitre 67, Article 6743 intitulé « Subventions exceptionnelles de fonctionnement » - Fonction 90 – Sous-politique B 330 .

Le Commissaire Rapporteur
Président Délégué de la Commission
Développement économique - Zones
d'Aménagement concerté

Certifié conforme
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole
Vice Président du Sénat

Jean-Louis TOURRET

Jean-Claude GAUDIN